



MAIRIE DE CASTRES

1 Place de la Mairie
33640 CASTRES GIRONDE

C O N T R Ô L E
T E C H N I Q U E
C O N S T R U C T I O N



RAPPORT INITIAL

CONSTRUCTION D'UNE HALLE MULTISPORTS

33 CASTRES GIRONDE

N° DE CLIENT : 32977494

N° DE CONVENTION : 8920191231

CHRONO : 1

DATE : 23/12/2019

VOTRE INTERLOCUTEUR APAVE : Denis SOULE



Agence de Bordeaux

Z.I. Avenue Gay Lussac

BP 3

ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

33370 TRESSES

Tél. : 05 56 77 27 27 - Fax : 05 56 77 27 00

www.apave.com

RAPPORT INITIAL

OPÉRATION : CONSTRUCTION D'UNE HALLE MULTISPORTS

LIEU : 33 CASTRES GIRONDE

PHASE PROJET : DCE

Destinataires en copie : Agence d'architecture MORIN ROUCHERE

	MISSIONS OBJET DU RAPPORT	INTERVENANTS
L Solidité des ouvrages	<input checked="" type="checkbox"/>	Denis SOULE
S Sécurité des personnes		
Sécurité incendie	<input checked="" type="checkbox"/>	David DARTENSET Denis SOULE
Hand Accessibilité des constructions aux personnes handicapées	<input checked="" type="checkbox"/>	Denis SOULE

Le Chargé d'Affaire

ORIGINAL SIGNE

Ce rapport a été validé par : Denis SOULE

SOMMAIRE

1. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS	4
2. PRÉSENTATION	4
2.1. Objet du rapport	4
2.2. Description sommaire de l'opération	5
3. DOCUMENTS EXAMINÉS	5
3.1. Pièces écrites	5
3.2. Plans et documents graphiques	5
4. AVIS SUR LES DISPOSITIONS COMMUNES À TOUS LES INTERVENANTS	5
4.1. Qualification des entreprises	5
4.2. Fournitures des documents	5
4.3. Travaux de technique traditionnelle	5
4.4. Travaux de technique non traditionnelle	5
4.5. Suite à donner à notre rapport	5
4.6. Autocontrôle des entreprises	6
4.7. Essais de fonctionnement des installations	6
5. AVIS SUR LA CONCEPTION DES OUVRAGES	6
5.1. Expression de nos avis	6
5.2. Mission Solidité des ouvrages (Mission L)	7
5.3. Mission Sécurité incendie (Mission S)	11
5.4. Mission Accessibilité des constructions aux personnes handicapées (Mission Hand)	13

RAPPORT INITIAL

1. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Mission L

Observations générales

- | | | |
|------|---|--|
| n°9 | F | Avis favorable sur les conclusions du rapport d'étude de sol au vu des résultats des investigations correspondantes.
Rappel des principales prescriptions:
-fondations superficielles type semelles isolées et filantes ancrées de 0.20 m dans les sols gravo-sableux compacts sous la couche de terre végétale et de remblai de surface soit à une profondeur minimale de l'ordre de - 0.60 m/TN
-contrainte admissible du sol d'assise $q_{ELS}=0.45$ Mpa
-niveau bas par
.dallage sur terre plein
.résine sur enrobé sur plateforme rapportée de type PF2 |
| n°14 | F | Garde au gel assurée avec ancrage des semelles de fondations suivant rapport d'étude de sol. |
| n°18 | S | Traitement anti-termite à prévoir.
Nous rappelons que le système de protection doit être certifié CTBA+ et mis en oeuvre par une entreprise agréée CTBP+.
Par ailleurs préciser le mode de traitement au droit des traversées de dallage par les diverses canalisations.
Dispositions à confirmer avant travaux pour avis définitif. |
| n°31 | S | Le principe d'assemblage poteau métal/arbalétrier bois lamellé collé sera détaillé pour avis. |
| n°33 | S | Toiture métallique double peau en bacs acier.
Pente de l'ordre de 30 %.
A priori principe de toiture chaude retenu (à confirmer).
Les rives devront être parfaitement étanches à l'air pour éviter les risques de condensation (prévoir closoirs d'étanchéité par exemple).
Pare-vapeur à préciser. |
| n°39 | S | Murs à ossature bois.
Préciser pour avis:
-la localisation exacte.
-les sections et espacements des éléments d'ossature
-les principes et les zones de fixations à la structure principale. |
| n°40 | S | Avis favorable sur le principe des bardages.
Toutefois il y aurait lieu de:
-fournir des coupes de principe (dimensions,fixations,ventilation,pare-vapeur,isolation...) des différents bardages.
-préciser le mode d'étanchéité et de finitions au droit des jonctions entre types de bardage.
-confirmer et justifier le dimensionnement du bardage en polycarbonate vis à vis des efforts de vent. |

Mission S

Observations générales

- | | | |
|------|---|---|
| n°34 | S | L'éclairage de sécurité de balisage est prévu.
Il n'est pas prévu d'éclairage de sécurité d'ambiance de la salle (local de plus de 100 personnes). |
|------|---|---|

Mission Hand

Observations générales

- | | | |
|------|---|---|
| n°46 | S | Dévers > 2 % indiqués sur plans. |
| n°48 | S | Prévoir un panneau de repérage au droit de la place de stationnement PMR. |
| n°49 | S | Prévoir barre de tirage côté intérieur de la porte des sanitaires. |
| n°52 | S | Prévoir un palier horizontal devant la porte d'entrée (voire éventuellement dévers < 2%) ainsi qu'un caniveau pour permettre de respecter une hauteur de seuil réglementaire de 2 cm maximum. |

2. PRÉSENTATION

2.1. Objet du rapport

Le présent rapport donne l'avis du contrôleur technique sur les plans et pièces écrites mentionnées au paragraphe 3.

Il s'agit d'un rapport réalisé avant envoi du dossier de consultation aux entreprises.

RAPPORT INITIAL

2.2. Description sommaire de l'opération

Opération : CONSTRUCTION D'UNE HALLE MULTISPORTS

Caractéristiques générales : Il s'agit de la construction d'une salle de sports à simple rez de chaussée.

Cette construction est de technique courante.

ERP de 5ème catégorie

Type X

Référence du permis de construire ou de l'autorisation de travaux : PC 033 109 19 P0016

Date du dépôt de demande : 09/08/2019

Date d'obtention : 05/12/2019

3. DOCUMENTS EXAMINÉS

3.1. Pièces écrites

CCTP dossier DCE de Juillet 2019 Lots n° 01 à 07

Rapport d'étude de sol mission G2 PRO établi par AQUITERRA I.S.E en date du 10/10/2019

Notices de sécurité et d'accessibilité

3.2. Plans et documents graphiques

Plans Architecte dossier DCE du 06/09/2019

-n° 01, 02.1 à 02.3, 03 à 09

4. AVIS SUR LES DISPOSITIONS COMMUNES À TOUS LES INTERVENANTS

4.1. Qualification des entreprises

La vérification de la qualification minimale des entreprises et des bureaux d'études permettant d'assurer l'exécution des travaux de leur lot n'appartient pas au contrôleur technique de même que celle de leur situation au regard des obligations d'assurances.

Le contrôleur technique devra cependant être informé par écrit de toute anomalie pouvant se présenter.

4.2. Fournitures des documents

Toutes les entreprises sont tenues de fournir au contrôleur technique tous les documents d'exécution tels que plans, notes de calcul, schémas, référence avis techniques, cahiers des charges pour matériaux non traditionnels, PV ou Certificat de classement ou d'essais de matériaux.

Les documents doivent être transmis au moins 15 jours avant exécution des ouvrages auxquels ils se rapportent.

L'absence de ces documents est susceptible d'entraîner un avis défavorable de notre part.

4.3. Travaux de technique traditionnelle

Les travaux dits traditionnels devront être exécutés selon :

- les normes françaises homologuées,
- les normes françaises enregistrées si le cahier des charges le prescrit,
- les prescriptions des DTU en vigueur,
- les règles dites professionnelles,
- les fascicules CCTG.

4.4. Travaux de technique non traditionnelle

Les matériaux ou procédés non traditionnels devront bénéficier d'un avis technique favorable du Groupe spécialisé du CSTB. À défaut, les réalisateurs devront s'engager à fournir au contrôleur technique toute justification technique lui permettant de formuler un avis.

4.5. Suite à donner à notre rapport

RAPPORT INITIAL

Le Maître d'Ouvrage, ou son Architecte ou le Maître d'Oeuvre sont invités à apporter les modifications aux documents ou à fournir les renseignements nécessaires suite aux observations émises dans notre rapport et à en informer les entreprises.

Toutes variantes ou modifications aux plans ou CCTP en notre possession sont à nous soumettre pour avis.

4.6. Autocontrôle des entreprises

En début de chantier, l'Entreprise donnera le nom de la personne chargée d'assurer le contrôle des matériaux et de leur mise en oeuvre.

Le contrôle interne auquel sont assujetties les Entreprises doit être réalisé à différents niveaux :

- au niveau des fournitures, quel que soit leur degré de finition l'entrepreneur s'assurera que les produits commandés et livrés sont conformes aux normes et aux spécifications complémentaires éventuelles du marché ;
- au niveau du stockage, l'Entrepreneur s'assurera que celles de ses fournitures qui sont sensibles aux agressions des agents atmosphériques ou aux déformations mécaniques sont convenablement stockées et protégées ;
- au niveau de l'interface entre corps d'état, l'Entrepreneur vérifiera, tant à la phase conception que de l'exécution, que les ouvrages à réaliser ou exécuter par d'autres corps d'état permettent une bonne réalisation de ses prestations ;
- au niveau de la fabrication et de la mise en oeuvre, le responsable des contrôles internes de l'Entreprise s'assurera que la réalisation est faite conformément aux D.T.U, règles de l'art etc... ;
- au niveau des essais, l'Entrepreneur réalisera les vérifications ou essais imposés par le D.T.U. et les règles professionnelles et les essais particuliers supplémentaires exigés par les pièces écrites. Il fournira les résultats obtenus au contrôleur technique.

4.7. Essais de fonctionnement des installations

Toutes les installations techniques seront obligatoirement soumises aux essais de bon fonctionnement suivant les documents COPREC N° 1 et 2 parus dans le cahier spécial du Moniteur n°4954 du 6 Novembre 1998.

Ces essais sont à la charge des Entreprises concernées qui devront en communiquer les procès-verbaux au contrôleur technique pour avis si la prestation PV lui est confiée. (voir chapitre correspondant en annexe).

Si le contrôleur technique décide de faire procéder à des essais de vérification complémentaires en sa présence, l'entreprise concernée mettra à sa disposition le matériel nécessaire et une personne compétente pour réaliser les essais.

5. AVIS SUR LA CONCEPTION DES OUVRAGES

5.1. Expression de nos avis

Ceux-ci sont exprimés sous la forme suivante :

- Avis Favorables (F) : Ils sont donnés par rapport aux informations figurant dans le dossier qui nous est soumis. Ces avis seront confirmés ou infirmés en fonction des éléments qui nous seront proposés lors de la phase exécution.
- Avis Suspendus (S) : Lorsque les informations figurant dans les documents examinés sont insuffisantes pour nous permettre de nous prononcer (manque de précisions, ambiguïté, absence de documents, ...). Il deviendra automatiquement défavorable si les précisions demandées et reconnues satisfaisantes ne sont pas fournies dans des délais compatibles avec la réalisation des travaux.
- Avis Défavorables (D) : Lorsque les informations figurant dans les documents examinés montrent :
 - . un risque anormal vis-à-vis de la pérennité de l'ouvrage,
 - . des dispositions contraires aux règles de l'art, règles de calculs, DTU, normes.
- Hors Mission (HM) : Élément ne faisant pas partie des marchés de travaux nous étant communiqué ou hors du cadre de notre mission
- Sans Objet (SO) : Élément Sans Objet dans le cadre du projet.

Ces avis sont codifiés respectivement par les abréviations

RAPPORT INITIAL

5.2. Mission Solidité des ouvrages (Mission L)

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
CCTP et plans dossier DCE- Rapport étude de sol		DONNEES DE BASE	
	NF P 94-500	<p>ETUDE GEOTECHNIQUE</p> <p>Avis favorable sur les conclusions du rapport d'étude de sol au vu des résultats des investigations correspondantes.</p> <p>Rappel des principales prescriptions:</p> <p>-fondations superficielles type semelles isolées et filantes ancrées de 0.20 m dans les sols gravelo-sableux compacts sous la couche de terre végétale et de remblai de surface soit à une profondeur minimale de l'ordre de - 0.60 m/TN</p> <p>-contrainte admissible du sol d'assise $q_{ELS}=0.45$ Mpa</p> <p>-niveau bas par</p> <ul style="list-style-type: none"> .dallage sur terre plein .résine sur enrobé sur plateforme rapportée de type PF2 	F n°9
	NV.65	<p>EAUX SOUTERRAINES</p> <p>Niveaux précis de nappe phréatique non indiqués.</p> <p>Sans incidence toutefois sur les ouvrages.</p> <p>CONTRAINTES CLIMATIQUES</p> <p>Vent</p> <p>Pour mémoire:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Zone 1 -Site normal <p>Neige</p> <p>Pour mémoire:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Région A2 -Altitude < 200 mètres -Phénomène d'accumulation à prendre en considération au droit des décrochés de toiture. <p>Gel</p> <p>Garde au gel assurée avec ancrage des semelles de fondations suivant rapport d'étude de sol.</p> <p>Sécheresse</p> <p>Sol d'assise non sensible aux variations hydriques et aux effets de retrait/gonflement.</p> <p>CONTRAINTES D'EXPLOITATION INTERNES</p> <p>Pour mémoire:</p> <ul style="list-style-type: none"> -respect des prescriptions de le norme NFP 06 001 -pas de surcharges particulières 	SO n°10 F n°11 F n°12 F n°14 SO n°13 F n°15
CCTP et plans dossier DCE- Rapport étude de sol		<p>STABILITE GENERALE DE L'OUVRAGE</p> <p>ADAPTATION DU MODE DE FONDATION A LA NATURE DU TERRAIN</p> <p>EVALUATION DES EFFORTS VERTICAUX</p> <p>EVALUATION DES EFFORTS HORIZONTAUX</p> <p>JOINTS DE DILATATION</p>	F F F SO
CCTP et plans dossier DCE- Rapport étude de sol		VIABILITE	

RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
		<p>VOIRIES</p> <p>Avis favorable sur le principe. Toutefois justifier la constitution définitive des voiries prévues en fonction de la classe de trafic correspondante et des conclusions du rapport d'étude de sol. Le décapage de surface (terre végétale, remblais éventuels, sols décomprimés...) sera réalisé sur l'épaisseur nécessaire (à définir sur place). Les prescriptions d'exécution seront précisées en phase d'exécution (géotextile, épaisseurs, nature et classification GTR des matériaux composant les couches de base et de fondation...).</p> <p>Les matériaux seront non gélifs et insensibles à l'eau et leur nature sera confirmée avant mise en oeuvre (fournir fiches techniques avec classification GTR).</p> <p>Le compactage des plate-formes permettra d'obtenir au moins une classe de portance PF2. Les matériaux rapportés seront compactés par couches successives de 0.20 m d'épaisseur.</p> <p>En outre les caractéristiques géotechniques suivantes seront justifiées par des essais à la plaque: -KW > 50 MPa/m -EV2 > 50 MPa -EV2/EV1 < 2</p> <p>Les PV d'essais nous seront communiqués. Nota: Les couches de roulement (couches d'usure) sont hors mission.</p>	F n°16
		<p>RESEAUX DIVERS</p> <p>Avis favorable sur les prescriptions des travaux de réseaux divers du CCTP. Toutefois des plans d'exécution précis des réseaux mentionnant les tracés, pentes, diamètres, regards, profondeurs (garde au gel et protection mécanique) et nature des canalisations seront fournis pour avis définitif. Les ouvrages de protection de canalisations dans l'emprise ou la traversée de chaussée seront précisés. Dans le cas de tranchées communes les distances réglementaires entre réseaux seront respectées (fournir coupe de principe justificative).</p>	F n°17
CCTP et plans dossier DCE	Arrêté du 27 juin 2006	<p>INFRASTRUCTURES</p> <p>PROTECTION CONTRE LES TERMITES Traitement anti-termites à prévoir. Nous rappelons que le système de protection doit être certifié CTBA+ et mis en oeuvre par une entreprise agréée CTBP+. Par ailleurs préciser le mode de traitement au droit des traversées de dallage par les diverses canalisations. Dispositions à confirmer avant travaux pour avis définitif.</p>	S n°18
		<p>RESEAUX D'EVACUATION SOUS DALLAGE Pente minimale de 2% à prévoir.</p>	F n°19
CCTP et plans dossier DCE- Rapport étude de sol	DTU 13.1, règles de calcul	<p>FONDATIONS SUPERFICIELLES (ou SEMI-PROFONDES)</p> <p>HYPOTHESES DE DIMENSIONNEMENT Suivant rapport d'étude de sol. Voir chapitre "Données de base" § "Etude Géotechnique".</p>	F n°21
		<p>COTE THEORIQUE D'ASSISE Suivant rapport d'étude de sol.</p>	F n°20
		<p>DIMENSIONNEMENT ET PLAN DES FONDATIONS Semelles isolées et longrines BA. Avis favorable sur le principe. Avis définitif après examen des plans d'exécution de l'étude BA.</p>	F n°22
CCTP et plans dossier DCE- Rapport étude de sol		<p>DALLAGES EN BETON</p>	

RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
		<p>ASSISE DU DALLAGE Couche de forme en matériau sain type GNT de 0.30 m d'épaisseur parfaitement compactée à prévoir. Avis favorable sur le principe de dallage BA sur terre-plein suivant étude de sol. Le compactage des plateformes correspondantes permettra d'obtenir les caractéristiques géotechniques suivantes: -KW> 50 Mpa/m -EV2> 50 Mpa -EV2/EV1< 2 A justifier par essais à la plaque.</p>	F n°23
		<p>CARACTERISTIQUES DES INTERFACES L'isolant sous dallage sera incompressible. Fournir fiche technique.</p>	F n°26
		<p>DIMENSIONNEMENT DU CORPS DE DALLAGE Avis favorable sur le principe. Avis définitif après examen des plans d'exécution de l'étude BA (épaisseur,armatures,fractionnement).</p>	F n°24
CCTP et plans dossier DCE		<p>OSSATURE EN BETON ARME</p>	
		<p>CONCEPTION ET DIMENSIONNEMENT DES OUVRAGES Avis favorable sur le principe. Avis définitif après examen des plans d'exécution de l'étude BA.</p>	F n°27
CCTP et plans dossier DCE		<p>OSSATURE EN CHARPENTE METALLIQUE</p>	
		<p>MATERIAUX METALLIQUES</p>	F
		<p>PROTECTION ENVISAGEE</p>	F
		<p>CONCEPTION ET DIMENSIONNEMENT DES OUVRAGES Avis favorable sur le principe. Avis définitif après examen des notes de calculs et des plans d'exécution qui feront notamment apparaître: -les dimensions,sections,portées,espacements des éléments constitutifs -les principes de fixations à la structure support -les modes d'assemblages -les éléments de contreventements et de stabilités.</p>	F n°28
		<p>PORTIQUES MIXTES ACIER/BOIS Le principe d'assemblage poteau métal/arbalétrier bois lamellé collé sera détaillé pour avis.</p>	S n°31
CCTP et plans dossier DCE		<p>OSSATURE EN BOIS TRADITIONNEL OU EN LAMELLE-COLLE (BLC)</p>	
		<p>NATURE DES MATERIAUX</p>	F
	Arrêté du 27 juin 2006	<p>PROTECTION CONTRE LES TERMITES ET INSECTES XYLOPHAGES Fournir les certificats de traitement fongicide et insecticide justificatifs pour tous les bois mis en oeuvre pour avis définitif.</p>	F n°29
		<p>DIMENSIONNEMENT ET PLANS D'OSSATURE BOIS OU EN BLC Avis favorable sur le principe. Avis définitif après examen des notes de calculs et des plans d'exécution qui feront notamment apparaître: -les dimensions,sections,portées,espacements des éléments constitutifs -les principes de fixations à la structure support -les modes d'assemblages -les éléments de contreventements et de stabilités.</p>	F n°30
		<p>MURS OSSATURE BOIS Murs à ossature bois. Préciser pour avis: -la localisation exacte. -les sections et espacements des éléments d'ossature -les principes et les zones de fixations à la structure principale.</p>	S n°39

RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
CCTP et plans dossier DCE		OSSATURE OU REMPLISSAGE EN MACONNERIE Sans objet a priori. Confirmer toutefois la nature des parois séparatives entre salle de sport et zone de locaux annexes.	SO n°43
CCTP et plans dossier DCE		COUVERTURE EN GRANDS ELEMENTS CARACTERISTIQUES DES MATERIAUX RETENUS Fournir fiches techniques bacs acier et isolant.	F n°32
		CONCEPTION ET PLAN DE COUVERTURE Toiture métallique double peau en bacs acier. Pente de l'ordre de 30 %. A priori principe de toiture chaude retenu (à confirmer). Les rives devront être parfaitement étanches à l'air pour éviter les risques de condensation (prévoir closoirs d'étanchéité par exemple). Pare-vapeur à préciser.	S n°33
		EVACUATIONS EAUX PLUVIALES Avis favorable sur le principe. Justifier toutefois: -la section des chéneaux et descentes EP par rapport aux surfaces de toiture reprises -l'implantation des descentes vis à vis de celle des portiques.	F n°44
CCTP et plans dossier DCE		MENUISERIES EXTERIEURES ET VITRERIE COMPATIBILITE DU CHOIX DES MENUISERIES A L'ENVIRONNEMENT Menuiseries aluminium -A rupture de pont thermique -Classement A2 E4 VA2 -Traitement contre la corrosion par thermolaquage. -Fournir les fiches techniques fabricant, PV de classement A,E,V ainsi que le certificat QUALICOAT pour avis définitif.	F n°37
		COMPATIBILITE DU CHOIX DU VITRAGE AVEC L'ENVIRONNEMENT Vitrages de sécurité feuilletés.	F n°35
		DOSSIER D'EXECUTION Avis favorable sur le principe. Avis définitif après examen des fiches techniques, certificats et PV des produits mis en oeuvre ainsi que des plans d'exécution qui feront notamment apparaître: -les sections, inerties et dimensions des éléments constitutifs, -les principes de fixations au gros-oeuvre, -les modes d'étanchéité aux jonctions avec le gros-oeuvre, -les modes d'étanchéité entre ouvrants et dormants, -la nature et les principe d'étanchéité des vitrages, -les drainages des profilés et des feuillures.	F n°36
CCTP et plans dossier DCE		BARDAGES RAPPORTEES, VETURE, VETAGE ADEQUATION DU CHOIX DE BARDAGE A L'ENVIRONNEMENT Bardage métallique double peau. Bardage bois type mélèze. Bardage translucide en polycarbonate. Avis favorable sur le principe. Fournir fiches techniques produits correspondants.	F n°38
		CONSTITUTION ET PLAN DU BARDAGE Avis favorable sur le principe des bardages. Toutefois il y aurait lieu de: -fournir des coupes de principe (dimensions, fixations, ventilation, pare-vapeur, isolation...) des différents bardages. -préciser le mode d'étanchéité et de finitions au droit des jonctions entre types de bardage. -confirmer et justifier le dimensionnement du bardage en polycarbonate vis à vis des efforts de vent.	S n°40

RAPPORT INITIAL

<i>Documents Examinés</i>	<i>Textes de référence</i>	<i>Observations</i>	<i>Avis</i>
CCTP et plans dossier DCE	DTU 52.1	EQUIPEMENTS INDISSOCIABLEMENT LIES CARRELAGE SCELLE ADHERENT Carrelage collé. Hors mission. SOL SPORTIF Résine coulée sur enrobé. Elément d'équipement dissociable. Hors mission.	SO n°41 HM n°42

5.3. Mission Sécurité incendie (Mission S)

<i>Documents Examinés</i>	<i>Textes de référence</i>	<i>Observations</i>	<i>Avis</i>
CCTP et plans dossier DCE- Notice de sécurité	Art.GN	DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC	
	GN1 à 3	CLASSEMENT DES ETABLISSEMENTS	
	GN1	Classement des établissements ERP de 5ème catégorie avec activité de type X. Fournir annexes de PC avec avis de la Commission de Sécurité pour justification.	F n°1
	GN4 à 10	ADAPTATION DES REGLES DE SECURITE ET CAS PARTICULIERS D'APPLICATION DU REGLEMENT	
	GN8	Principes fondamentaux de conception et d'exploitation d'un établissement pour tenir compte des difficultés rencontrés lors de l'évacuation	F
CCTP et plans dossier DCE- Notice de sécurité	Art. PE	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS DE 5e CATEGORIE	
	PE1 à 4	DISPOSITIONS GENERALES	
	PE1	Objet - Textes applicables	F
	PE2	Établissements assujettis	F
	PE3	Calcul de l'effectif	F
	PE5 à 12	CONSTRUCTION, DEGAGEMENTS, GAINES	
	PE5	Structures, patios et puits de lumière ERP à simple rez de chaussée occupant toute la superficie du bâtiment. Pas de stabilité au feu requise pour les structures.	F n°2

RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
	PE6	Isolement - Parc de stationnement	F
	PE7	Accès des secours	F
	PE8	Enfouissement	SO
	PE9	Locaux présentant des risques particuliers	SO
	PE10-A	Stockage et utilisation de récipients contenant des hydrocarbures	SO
	PE10-B	Installations de gaz combustibles	SO
	PE11	Dégagements	F
	PE12	Conduits et gaines	SO
	PE13	AMENAGEMENTS INTERIEURS	
CCTP et plans dossier DCE- Notice de sécurité	PE13	Comportement au feu des matériaux Avis favorable sur le principe. Fournir pour justification fiches techniques et PV de comportement au feu des matériaux ainsi que les attestations de mise en œuvre avec localisation pour avis définitif.	F n°3
	PE14	DESENFUMAGE Surface salle de sport > 300 m2 mais hauteur sous plafond > 4 mètres. Pas d'exigence de dispositif de désenfumage.	SO n°4
	PE15 à 19	INSTALLATIONS D'APPAREILS DE CUISSON DESTINES A LA RESTAURATION Puissance installée < 20 KW.	SO n°6
	PE20 à 23	CHAUFFAGE, VENTILATION	
	PE20	Généralités Chauffage type électrique.	F n°45
	PE21	Installations d'appareils à combustion	SO
	PE23	Installations de ventilation mécanique contrôlée VMC simple flux. Matériel incombustible.	F n°5
	PE24	INSTALLATIONS ELECTRIQUES	
CCTP Lot 3 Electricité	PE24	Installations électriques, éclairage	F
	PE25	ASCENSEURS, ESCALIERS MÉCANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS	SO
	PE26 à 27	MOYENS DE SECOURS	
CCTP et plans dossier DCE- Notice de sécurité	PE26	Moyens d'extinction Pour mémoire prévoir: -extincteurs à eau pulvérisée de 6 litres à raison d'un appareil pour 200 m2 avec distance à parcourir < 15 mètres pour les atteindre -extincteur à CO2 près des tableaux électriques.	HM n°7
CCTP et plans dossier DCE- Notice de sécurité	PE27	Alarme, alerte, consignes Système d'alarme de type 4 prévu avec flashes lumineux dans les sanitaires. Fournir plan d'implantation matériel et fiches techniques correspondantes.	F n°8
CCTP et plans dossier DCE- Notice de sécurité	Art. PX	REGLES SPECIFIQUES AUX ETABLISSEMENTS SPORTIFS (PX)	

RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
CCTP et plans dossier DCE- Notice de sécurité	PX1	APPLICATIONS DES DISPOSITIONS DU TYPE X	
	PX1	Textes applicables	F
	Décret n°2010-1017 du 30/08/2010	PROTECTION DES TRAVAILLEURS CONTRE LES COURANTS ELECTRIQUES	
CCTP Lot 3 Electricité	Section 1	OBLIGATIONS GENERALES DU MAITRE D'OUVRAGE	
	R4215-2	Dossier technique Avant le début des travaux, le titulaire du lot électricité doit nous transmettre pour avis les documents suivants : -Schémas unifilaires détaillés des tableaux électriques. -Notes de calculs des câbles comprenant à minima les circuits les plus défavorisés (le plus court et le plus long) pour l'éclairage et les prises de courant ainsi que l'ensemble des circuits spécialisés. -Plans d'implantations détaillés pour les circuits d'éclairage, éclairage de sécurité, prises de courant, force motrice, prise de terre, chemins de câbles, etc... -Fiches techniques de l'ensemble des équipements électriques prévus.	F n°25
CCTP Lot 3 Electricité	Section 2	CONCEPTION ET REALISATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	
	R4215-14	Normes obligatoires	F
CCTP Lot 3 Electricité	R4215-17	Eclairage de sécurité L'éclairage de sécurité de balisage est prévu. Il n'est pas prévu d'éclairage de sécurité d'ambiance de la salle (local de plus de 100 personnes).	S n°34

5.4. Mission Accessibilité des constructions aux personnes handicapées (Mission Hand)

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
CCTP et plans dossier DCE- Notice d'accessibilité	Arrêté du 20/04/2017	ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC NEUFS	
	Art. 2	CHEMINEMENTS EXTERIEURS	
	Art. 2	Cheminement accessible, repère continu, visuellement constaté, détectable à la canne blanche ou au pied	F
		Cheminement ou repère continu contrasté tactilement et visuellement	F
		Largeur ≥ 1,40m	F
		Rétrécissements ponctuels ≥ 1,20m	SO
		Dévers ≤ 2% Dévers > 2 % indiqués sur plans.	S n°46
	Pentes Pente cheminement piéton a priori < 4 %.	F n°51	
	Caractéristiques des paliers de repos Prévoir un palier horizontal devant la porte d'entrée (voire éventuellement dévers < 2%) ainsi qu'un caniveau pour permettre de respecter une hauteur de seuil réglementaire de 2 cm maximum.	S n°52	

RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
		Seuils et ressauts	F
		Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	F
		Trous en sol : Ø ou largeur ≤ 2cm	SO
		Cheminement libre de tout obstacle	F
		Protection si rupture de niveau si 0,25m à moins de 0,90m du cheminement	SO
		Protection des espaces sous escaliers	SO
		Volée d'escalier de 3 marches ou plus	SO
		Volée d'escalier de moins de 3 marches	SO
		Présence d'un dispositif d'éclairage du cheminement	F
	Art. 3	PLACES DE STATIONNEMENT	
		2% de l'ensemble des places aménagées ou suivant arrêté municipal si plus de 500 places	F
		Localisation à proximité de l'entrée du bâtiment	F
		Caractéristiques dimensionnelles et atteinte La place de stationnement PMR doit être horizontale dans sa longueur.	F n°47
		Repérage horizontal et vertical des places Prévoir un panneau de repérage au droit de la place de stationnement PMR.	S n°48
	Art. 4	ACCES AU(X) BATIMENT(S) OU A L'ETABLISSEMENT ET AUX LOCAUX OUVERTS AU PUBLIC	
		Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible	F
		Entrée principale facilement repérable	F
		Espace de manoeuvre avec possibilité de demi-tour devant l'entrée principale	F
		Accès de manière autonome à tous les locaux ouverts au public	F
	Art. 6	CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES	
		Largeur ≥ 1,40m	F
		Rétrécissements ponctuels ≥ 1,20m	SO
		Dévers ≤ 2 cm	SO
		Pentes	SO
		Seuils et ressauts	F
		Espaces de manoeuvre de porte	F
		Espaces d'usage	F
		Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	F
		Trous en sol : Ø ou largeur ≤ 2cm	SO
		Cheminement libre de tout obstacle	F
		Protection si rupture de niveau ≥ 0,40m à moins de 0,90m	SO
		Protection des espaces sous escaliers	SO
	Art. 7	CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES	SO

RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
	Art. 8	TAPIS ROULANTS, ESCALIERS ET PLANS INCLINES MECANIQUES	SO
	Art. 9	REVETEMENTS DE SOLS, MURS ET PLAFONDS	
		Tapis	SO
		Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration	F
	Art. 10	PORTES, PORTIQUES ET SAS	
		Dimensions des sas	SO
		Espace de manoeuvre de portes devant chaque porte à l'exception des portes d'escalier	F
		Largeur des portes principales et des portiques	F
		Poignées des portes	F
		Effort pour ouvrir une porte $\leq 50N$	F
		Portes vitrées repérables	F
	Art. 5	DISPOSITIFS D'ACCUEIL, EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE	SO
	Art. 12	SANITAIRES	
		Cabinets aménagés	F
		Espace de manoeuvre avec possibilité de demi-tour	F
		Aménagements intérieurs des cabinets Prévoir barre de tirage côté intérieur de la porte des sanitaires.	S n°49
		Lavabos accessibles	F
	Art. 13	SORTIES	
		Sorties repérables sans risque de confusion avec les issues de secours	F
		Facilement repérables, détectables, atteignables et utilisables par les personnes handicapées	F
	Art. 14	ECLAIRAGE	
		Valeurs d'éclairage Valeurs d'éclairage à justifier (étude d'éclairage, mesures).	F n°50
		Eclairages par détection de présence	F
	Art. 2 à 19	INFORMATION ET SIGNALISATION	SO
	Art. 16	ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS	SO
	Art. 17	ETABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX D'HEBERGEMENT	SO
	Art. 18	CABINES ET ESPACES A USAGE INDIVIDUEL	
		Douches	F
	Art. 19	CAISSES DE PAIEMENT ET DISPOSITIFS OU EQUIPEMENTS DISPOSES EN BATTERIE OU EN SERIE	SO